

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, et en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur suite à son adoption par les dix conseils communaux du district fin 2002 et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003. Le montant pour 2005 a été maintenu à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional.

Les organes du fonds, élus pour la durée de la présente législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Gaston Barman, conseiller municipal à Corseaux, le secrétariat et la gestion étant assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI). Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Gaston Barman, président du CA, Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey, M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITÉS 2005

Le BE s'est réuni à sept reprises pour traiter des affaires courantes (budget, comptes, etc.); il a également procédé à l'examen préalable des demandes de soutien ponctuel déposées par diverses institutions culturelles.

De plus, l'année 2005 a vu la poursuite du mandat donné en septembre 2004, par le CA du Fonds culturel Riviera, au délégué culturel de Vevey (M. Stoll) et à MVT d'établir un bilan de la formule actuelle de l'Agenda culturel et de proposer de nouvelles pistes de réflexion. Après plusieurs séances de travail, qui ont notamment abouti à la validation d'un cahier des charges par le BE du fonds, un appel d'offre a été lancé auprès de plusieurs agences de graphisme, dans le but de concevoir une nouvelle ligne graphique de l'Agenda régional (à partir de la base de données préexistante de MVT), et ce, pour 6 numéros par année.

Lors de sa séance du 30 septembre 2005, et sur la base des maquettes établies par les graphistes, le BE du fonds a retenu le projet de l'agence NOT SO NOISY.

Le BE du fonds a chargé M. Stoll d'obtenir différentes offres auprès d'entreprises spécialisées, tant pour l'impression que pour la distribution de l'Agenda culturel régional sur l'ensemble du district, voire plus largement; deux solutions ont été présentées au CA du 14 décembre 2005.

Le CA s'est quant à lui réuni à trois reprises, respectivement en avril, septembre et décembre. Conformément à ses compétences, il a examiné puis adopté les comptes 2004 et le budget 2006 et il a procédé à l'attribution des subventions aux institutions bénéficiaires du fonds.

Le CA a également procédé à l'examen des demandes de soutien ponctuel. Sur la base de la convention et des critères définis pour un soutien ponctuel, six demandes ont fait l'objet d'un préavis positif et ont été soumises pour décision aux dix municipalités du district, qui en ont accepté le principe et le montant. Ces demandes émanaient de :

- Rivier'Arts
- Espace Guinguette
- TMR (30^{ème} anniversaire)
- Festival Franz Schubert mil.828 (association Contrepoint)
- 40^{ème} anniversaire du Montreux Jazz Festival (MJF)
- 60^{ème} saison du Septembre Musical

Précisons que les manifestations du MJF et du Septembre Musical se déroulant en 2006, les subventions du fonds seront versées en 2006.

Cinq autres institutions ont vu leurs demandes de soutiens ponctuels refusées, à savoir, le Théâtre de La Grenette, la Semaine internationale de piano, ATAC - Rocking Chair, Cinérive - la Lanterne magique, ainsi que le Musée de la photographie.

De plus, les membres du CA se sont prononcés favorablement pour la réactualisation et la poursuite du projet d'Agenda culturel régional; à cet effet, une augmentation du budget de l'Agenda à Fr. 130'000.- a été admise.

Quant à la commission intercommunale de gestion, elle s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2004 et en octobre pour l'examen du budget 2006, en présence du BE. Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, Mme Annelise Dutoit Weidmann, conseillère communale à Jongny en a été la présidente et Mme Thérèse Volet, conseillère communale à Corsier, le rapporteur de la première séance. Pour la dernière séance, Mme Thérèse Volet, devenue membre, et Mme Danièle Widder, suppléante, en ont assuré le secrétariat. La commission a recommandé l'adoption des comptes 2004 et du budget 2006 aux conseils communaux du district.

Les comptes 2005 enregistrent des encaissements pour un peu plus de Fr. 3.3 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 11 institutions bénéficiaires sont restés inchangés par rapport aux comptes 2003 et 2004, soit un peu plus de Fr. 3 millions. En outre, le montant total accordé par le fonds à des soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 70'000.-. Le solde disponible d'un montant d'environ Fr. 104'000.- sera redistribué aux communes courant 2006.